CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E181897** **VALABLE JUSQU'AU** **29/05/2027**

ÉDITÉ LE 02/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2008

Raison sociale : EURL JOURDAN ERIC

Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 22/06/2026

Capital : 20 000

201 RUE DE LA LIBERATION
34130 LANSARGUES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MONTPELLIER

Siret : 502 005 481 00010

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés : 9258856

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 56193260

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 56193260

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Téléphone : 06 26 91 60 52 **Fax :**

Portable : 06 26 91 60 52

Responsabilité légale :
JOURDAN ERIC LUCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet :

E-mail : ericjourdan34@gmail.com

Effectif moyen : 5 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 394 502 **Tranche de classification :** CA2

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante)	5	30/05/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

02/09/2026 10:01

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.